

Adhérez à l'AFDET 06
Abonnez-vous à la revue L'Enseignement Technique

NOM :

PRÉNOM :

ACTIVITÉ ou QUALITÉ :

ADRESSE :

.....

TÉL :

COURRIEL :

Section territoriale de rattachement : Alpes-Maritimes

Je souscris une adhésion à l'AFDET 06 ou

Je renouvelle mon adhésion (1)

Membre actif 60 € dont 20 € pour l'abonnement à la revue
(4 numéros par an)
ou

C. E. T. 40 € (la revue est servie gratuitement afin de
les aider à exercer leurs missions)

À : Le :

Signature :

Votre règlement est à établir à l'ordre de l'AFDET
Renvoyer ce document et votre règlement au siège de
l'AFDET 06 : Lycée les Eucalyptus
7, avenue des Eucalyptus
06 200 NICE

(1) Le montant de votre cotisation est déductible des impôts conformément à la réglementation en vigueur. Un justificatif sera établi par l'AFDET, reconnue d'utilité publique.

L'AFDET conduit une action de promotion des Enseignements Technologiques et Professionnels en formation initiale et continue tout au long de la vie. Elle invite à une réflexion plus approfondie, élargie à tous ceux qui adhèrent aux valeurs de l'Enseignement technique. Elle est soutenue et encouragée par plusieurs ministères (Éducation nationale, Affaires étrangères, Emploi), le Conseil Économique et social, les Conseils régionaux, des personnalités du monde économique, l'UNESCO, les Chambres consulaires, des organisations professionnelles, etc.

Elle est animée par des membres bénévoles et aidée par des personnes morales.

SES OBJECTIFS :

- Valoriser et promouvoir l'enseignement technologique et professionnel dans l'esprit du public
- Favoriser dans tous les domaines un réel partenariat **Écoles-Entreprises**
- Adapter l'enseignement technique et les formations professionnelles aux besoins et aux mutations des entreprises et de l'économie
- Développer la culture technologique dans la formation générale
- Assurer à chaque jeune une première insertion professionnelle en vue d'une orientation positive
- Donner à la voie des métiers toute sa valeur de voie d'excellence et de réussite
- Encourager la formation tout au long de la vie

Conseillers de l'Enseignement Technologiques, Enseignants et Professionnels, Membres des Collectivités territoriales, Chefs d'entreprise, Responsables d'associations, Parents d'élèves et étudiants...

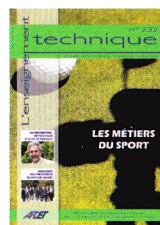
**REJOIGNEZ L'ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LE
DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE,
ABONNEZ-VOUS ET LISEZ LA REVUE TRIMESTRIELLE
L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.**



n° 230



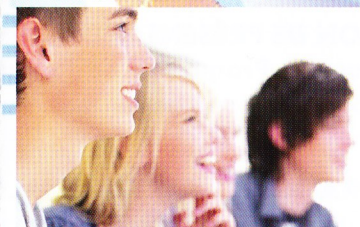
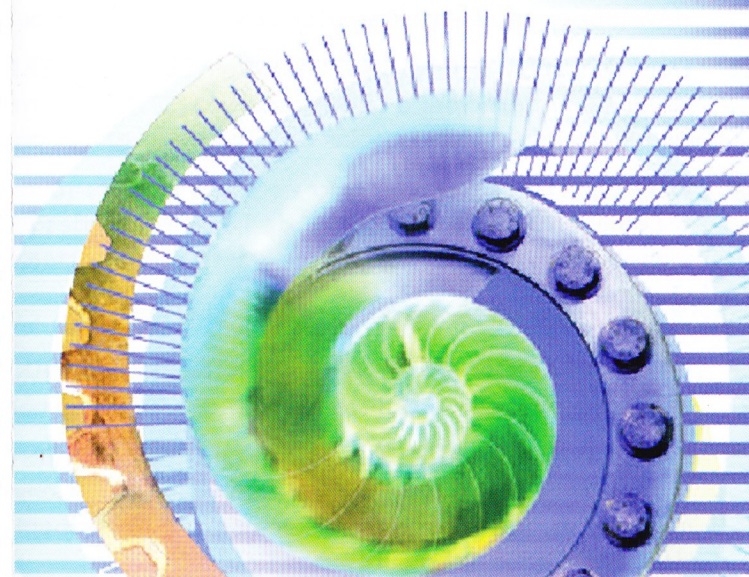
n° 231



n° 232



n° 233



Association loi 1901, fondée en 1902
Reconnue d'utilité publique en 1936
ONG auprès des Nations Unies

Association éducative complémentaire à
l'enseignement public,
agrée par l'Éducation Nationale

AFDET 06

Siège : Lycée Les Eucalyptus
7, avenue des Eucalyptus 06 200 NICE

Site : www.afdetazur.fr

Courriel : afdet06@afdetazur.fr

Adhérez à l'**AFDET 06**

Abonnez-vous à la revue **L'Enseignement Technique**

NOM DE L'ENTREPRISE, DE L'ÉTABLISSEMENT, OU DE

L'ORGANISME :

ADRESSE :

TÉL :

COURRIEL :

Section territoriale de rattachement : Alpes-Maritimes

Je souscris une adhésion à l'**AFDET 06** ou

Je renouvelle mon adhésion (1)

Membre actif 120 € dont 20 € pour l'abonnement à la revue
(4 numéros par an)

Membre de 220 € dont 20 € pour l'abonnement à la revue
soutien (4 numéros par an)

À : Le :

Signature :

Votre règlement est à établir à l'ordre de l'**AFDET**

Renvoyer ce document et votre règlement au siège de

AFDET 06 : Lycée les Eucalyptus

7, avenue des Eucalyptus
06 200 NICE

(1) Le montant de votre cotisation est déductible des impôts conformément à la réglementation en vigueur. Un justificatif sera établi par l'AFDET, reconnue d'utilité publique.

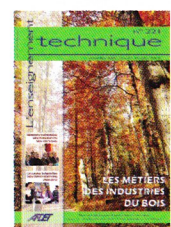
Les actions menées par les bénévoles de l'**AFDET 06** sont multiples ; elles témoignent toutes de la volonté d'œuvrer au développement, à la reconnaissance et à la valorisation des Enseignements Technologiques et Professionnels. L'**AFDET 06** est habilitée à percevoir la Taxe d'Apprentissage. Aidez-nous à poursuivre nos actions.

LES GRANDS DÉFIS DE L'AFDET 06 :

- **DÉFI ÉCONOMIQUE ET SOCIAL** : valoriser et promouvoir les Enseignements Technologiques et Professionnels, développer un réel partenariat **École-Entreprise** pour former aux emplois d'aujourd'hui et de demain.
- **DÉFI DES MUTATIONS INSTITUTIONNELLES ET TERRITORIALES** : dans le cadre de la Région et localement, favoriser et participer à l'adaptation de l'offre de formation dans l'enseignement technologique et professionnel, aux mutations et aux besoins de l'économie et des entreprises.
- **DÉFI CULTUREL** : donner à la **voie des métiers** toute sa valeur de voie d'excellence et de réussite. Participer à l'amélioration de l'efficacité de l'orientation des jeunes en apportant son concours aux différentes actions menées dans les collèges et les lycées du département en matière de choix de parcours professionnels.

ORGANISATION ET PARTICIPATION À DES ACTIONS CONCRÈTES :

- **ORGANISATION DE VISITES D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES** : à destination des élèves et des équipes pédagogiques des établissements et des C.I.O. en collaboration avec les instances académiques.
- **PARTICIPATION AUX SALONS, FORUMS, CARREFOURS ET PORTES OUVERTES** : en s'appuyant sur les entreprises adhérentes et sur le réseau des C.E.T. (Conseillers de l'Enseignement Technologique) — professionnels compétents, labellisés par le Recteur, qui participent aux jurys des examens techniques et professionnels — dont l'animation est assurée par l'**AFDET**.
- **PARTICIPATION AU SALON DE PRÉSENTATION DE L'INDUSTRIE AZURÉENNE INDUSTRIA ORGANISÉ PAR L'APPIM (Association Pour la Promotion de l'Industrie Méditerranéenne)** qui permet chaque année aux entreprises de communiquer, de se rencontrer mais aussi d'échanger avec le système éducatif sur les métiers et les filières de formations.
- **VALORISATION DES PRATIQUES PARTENARIALES EN MATIÈRE D'ORIENTATION** : encourager les établissements scolaires qui mettent en œuvre des pratiques partenariales en matière d'orientation et faciliter les échanges pour faire connaître **les bonnes pratiques**.



n° 221



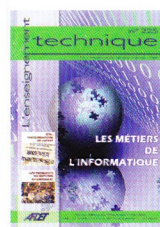
n° 222



n° 223



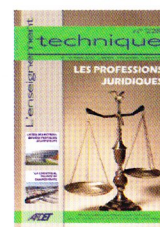
n° 224



n° 225



n° 226



n° 228



n° 229